

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'ONUSIDA demande que des mesures soient prises pour modifier les lois discriminatoires afin de rétablir la dignité, le respect et sauver des vies**

*À l'occasion de la Journée zéro discrimination, l'ONUSIDA appelle les pays à examiner les dispositions discriminatoires de leurs lois et politiques et à apporter des changements positifs pour garantir l'égalité, l'inclusion et la protection de tous*

**GENÈVE, 1er mars 2019**—En 2018, un certain nombre de pays ont pris la décision historique de modifier les lois et projets de loi discriminatoires. La Cour suprême de l'Inde a invalidé l'article 377 du Code pénal, qui pénalisait les relations sexuelles entre personnes de même sexe, les Philippines ont abaissé l'âge du consentement au test volontaire de dépistage du VIH sans qu'il soit nécessaire d'obtenir le consentement d'un parent ou d'un tuteur légal et le Malawi a écarté les dispositions d'un projet de loi qui aurait pénalisé la non-divulgation, l'exposition et la transmission du VIH.

La Journée zéro discrimination donne à l'ONUSIDA l'occasion de rappeler l'égalité de toutes les personnes, en matière de dignité et de valeur, consacrées dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme ; et appelle à agir pour modifier les lois et pratiques discriminatoires, qui constituent un obstacle d'envergure à l'accès à la santé et à d'autres services. .

Le Directeur exécutif de l'ONUSIDA, Michel Sidibé a déclaré, « Des violations des droits de l'homme se produisent dans le monde entier à cause de lois et de pratiques discriminatoires. Les lois doivent protéger et non causer du préjudice. Tous les pays doivent examiner attentivement leurs lois et leurs politiques afin de garantir l'égalité et la protection de tous, sans exception ».

La sensibilisation, la mobilisation et des actions concrètes sont essentielles. Lors de la Journée zéro discrimination, l'ONUSIDA propose des actions spécifiques que les individus, les organisations de la société civile, les parlementaires et les organisations de donateurs peuvent entreprendre pour modifier les lois discriminatoires. Celles-ci vont du soutien aux personnes touchées par une loi discriminatoire, à l'adhésion à une organisation non gouvernementale en passant par le dépôt d'amendements à la loi et l'appel à un réexamen de la législation.

Faire un changement positif est possible et une loi peut être modifiée ou abolie à travers différentes approches. Parmi celles-ci :

- La réforme ou la suppression des lois par le biais de processus et vote des parlementaires.
  - *Il est donc essentiel de sensibiliser les parlementaires, comme cela a été fait lors de la révision des lois sur le VIH aux Philippines et des projets de loi au Malawi.*

- Dans de nombreux pays, les tribunaux ont le pouvoir d'annuler des lois discriminatoires. Cette annulation peut être faite si une personne ou une organisation touchée par la loi intente une action en justice et gagne grâce à des arguments en faveur du changement.
  - *L'affaire de la Cour suprême de l'Inde, qui a supprimé l'article 377 en 2018, en est un exemple frappant.*
- Dans certains pays, les citoyens ou les politiciens peuvent proposer une réforme législative par le biais d'une pétition et demander un vote ou un référendum national.
  - *C'est une méthode standard de législation en Suisse.*

L'ONUSIDA a recensé une série de lois discriminatoires, qui entravent l'accès aux services de santé et aux services sociaux, limitent la liberté de mouvement et violent les droits de l'homme.

En 2018 :

- Au moins 20 pays ont imposé des restrictions de voyage d'une certaine forme aux personnes vivant avec le VIH.
- Environ 29 pays ont déclaré exiger le consentement du mari ou du partenaire de la femme pour son accès aux services de santé sexuelle et reproductive.
- Cinquante-neuf pays ont indiqué que la loi, les règlements ou les politiques prévoyaient un test de dépistage obligatoire du VIH pour les permis de mariage, de travail ou de résidence ou pour certains groupes de personnes.
- Dix-sept pays ont incriminé les personnes transgenres.
- Quarante-cinq pays avaient des lois imposant le consentement des parents aux adolescents et aux jeunes de moins de 18 ans pour accéder aux services de dépistage du VIH.
- Trente-trois pays ont légalement imposé la peine de mort pour des infractions liées à la drogue.
- Les relations sexuelles entre personnes de même sexe ont été pénalisées dans au moins 67 pays et territoires du monde entier.

L'ONUSIDA collabore activement avec les partenaires des Nations Unies, les gouvernements et les organisations de la société civile pour modifier ces lois dans le cadre du [Partenariat mondial pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH](#).

[Campagne zéro discrimination, 2019 - Agir pour changer les lois discriminatoires.](#)

[FIN]

## Contact

ONUSIDA Genève | Anne-Claire Guichard | tél. +41 22 791 2321 | [guicharda@unaid.org](mailto:guicharda@unaid.org)

ONUSIDA Media | tél. +41 22 791 42 37 | [communications@unaid.org](mailto:communications@unaid.org)

## **ONUSIDA**

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) guide et mobilise la communauté internationale en vue de concrétiser sa vision commune : « Zéro nouvelle infection à VIH. Zéro discrimination. Zéro décès lié au sida. » L'ONUSIDA conjugue les efforts de 11 institutions des Nations Unies – le HCR, l'UNICEF, le PAM, le PNUD, l'UNFPA, l'UNODC, ONU Femmes, l'OIT, l'UNESCO, l'OMS et la Banque mondiale. Il collabore étroitement avec des partenaires mondiaux et nationaux pour mettre un terme à l'épidémie de sida à l'horizon 2030 dans le cadre des Objectifs de développement durable. Pour en savoir plus, consultez le site [unaids.org](http://unaids.org), et suivez nous sur Facebook, Twitter, Instagram et Youtube.